

# CENSEUR,

## Journal de Lyon,

### POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 22					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	12d. au-dessus de 0.	60 deg.	27 pou. 5 lign.	N.-O.	Soleil.
Midi.	22d. au-dessus	53 deg.	27 pou. 5 lign.	Idem.	Idem.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.		Age.
5 h. 48 min.	0 h.	6 h. 11 min.	Dernier quart.		27

donne les nouvelles 24 heures avant  
les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 37, et grande rue Mercière, n° 32, au 2<sup>m</sup>.

à la Librairie-Correspondance de P. Jusquin, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoïn et Co, rue Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX :

10 francs pour 3 mois ;  
20 francs pour 6 mois ;  
40 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Lyon, 22 septembre 1837.

Il y a parfois au malaise d'un peuple des causes qu'il faut détruire absolument, sous peine de s'épuiser en efforts pour apporter quelque amélioration à son sort. Ce mal se trouve alors dans la position d'un malade sur lequel les remèdes restent sans succès, parce qu'ils n'attaquent rien que les effets du mal, au lieu d'en retrancher la cause.

Cinq ans, la malheureuse Espagne se débat dans ses efforts pour arriver à la liberté ; point de sacrifices, point de parti patriote ne se soit imposés, point de famille et son martyr, nul homme rêvant l'affranchissement du pays qui ne sache bien que le glaive du bourreau est constamment suspendu sur sa tête. Si des individus nous nous comptons aux masses, nous voyons l'incendie et le pillage, nous détruire tous les villages ; les supplices mis à l'ordre du jour par les deux armées ; de telle sorte que le malheureux habitant est puni tour à tour par chaque parti de ce qu'il n'a pu résister à l'autre.

Voilà ce que l'Espagne a gagné dans sa lutte, c'est d'avoir remplacé les bûchers de l'inquisition par la fusillade ; jusqu'à présent le résultat le plus clair de sa lutte, c'est l'impense de tant de sacrifices, le prix de tant de sang.

En voyant ces tristes résultats de la révolution espagnole, on demande avec douleur si, pour tout peuple qui veut se débarrasser des leçons du passé, si c'est par un tel espoir de réussir mieux qu'il retombe dans les mêmes fautes que les peuples qui l'ont précédé en révolution, ou bien si c'est un des malheurs de la nature humaine que de ne pouvoir jamais franchir d'un seul pas une certaine distance, et s'il lui faut toujours s'avancer en tâtonnant, comme si la route n'était pas éclairée par l'expérience du passé.

Il me paraît donc avoir servi à l'Espagne l'exemple de la révolution française, si elle ne comprenait pas aujourd'hui ce qui lui reste à faire ? La France aussi, au commencement de sa carrière révolutionnaire, voulait conserver la monarchie dont la destruction effrayait les avides et les timides qui craignaient de se hasarder dans des combinaisons chanceuses. On lui a dit, les sourdes menées, les intelligences secrètes, l'étranger qu'on appelait sur le sol français, ne tarderait pas à ouvrir les yeux du peuple et à lui apprendre ce qui avait de salut pour la patrie et la liberté que l'expulsion de toute cette race royale, qui rêvait toujours le retour de son ancien pouvoir et convoitait ce qu'elle avait perdu. Il faudrait connaître bien peu le cœur humain et surtout le cœur des rois, pour penser qu'ils pussent jamais donner leur adhésion à la diminution de leur puissance. Ce qui devait arriver arriva ; l'expérience ne trompe pas. L'Espagne, qui devrait être éclairée par ce exemple, est une nouvelle preuve de ce que nous voyons.

Il ne lui reste aujourd'hui d'autre ressource que de se débarrasser au nom de la liberté et de l'égalité un appel au peuple ; d'organiser ce peuple, non pas contre don Carlos en faveur de Christine, non pas contre Christine en faveur de don Carlos, mais contre tous les deux ; de chasser l'un ou l'autre poliment l'autre à s'en aller, et d'établir un gouvernement démocratique, car la démocratie seule peut aujourd'hui sauver l'Espagne.

On n'accusera pas les Espagnols de manquer de courage, ils en ont donné assez de preuves ; les généraux des

deux partis ont eu de belles armées à commander : il n'est pas présumable que tous ces généraux aient été des hommes sans talent, sans caractère ; qu'aucun des deux camps n'ait su trouver un capitaine de mérite entraîné par sympathie, souvenir ou désir de gloire, cela n'est pas croyable. Pourquoi donc aucun d'eux n'a-t-il rien fait de grand ? Pourquoi aucune action décisive n'a-t-elle été engagée ? Pourquoi les courses des deux armées au travers d'un pays ravagé par toutes deux ont-elles ressemblé à des jeux militaires plutôt qu'à des manœuvres d'où dépendait le sort d'un parti ? — Pourquoi ? Parce que les généraux de l'un et l'autre camp n'avaient ni conviction, ni foi dans l'avenir ; parce qu'ils étaient guidés par un principe usé ; parce qu'ils s'étaient faits les valets de la monarchie, corps gangrené dont les chairs tombent en lambeaux, et qui n'a plus de vie ; parce que, si l'amour de la gloire donne de la valeur qui se traduit en brillants faits d'armes, l'amour de la patrie, le désir de son affranchissement, la liberté, donnent seuls de l'enthousiasme, font naître et surtout soutiennent le courage qui est si nécessaire dans le malheur des guerres civiles.

En écrivant les lignes que l'on vient de lire, nous avons été mus par le désir de voir enfin le peuple espagnol sortir de ce cercle de malheurs et de souffrances dans lequel il semble emprisonné depuis si long-temps. Le triomphe du peuple sur les deux ennemis qui le pillent et le ruinent rétablirait la confiance, permettrait aux habitants des campagnes de cultiver leurs terres, dont les fruits semblent toujours destinés à tomber avant d'être mûrs ; ce triomphe ramènerait la confiance et rendrait quelque vie à nos relations commerciales avec l'Espagne, relations aujourd'hui impossibles. Les exportations de France en Espagne, autrefois fort considérables, sont maintenant presque nulles. Lyon, dont il nous appartient surtout de défendre les intérêts, a vu se fermer par la guerre un débouché où s'écoulaient ses produits en soieries de toutes sortes : la passementerie lyonnaise expédiait à l'Espagne des étoffes tramées or et argent qui jetaient dans notre commerce des sommes immenses, dont la privation pèse lourdement sur notre population ouvrière.

Si le juste-milieu français avait eu quelque souci du commerce, nous ne disons pas de Lyon seulement, mais de toute la France, est-ce qu'il n'aurait pas depuis long-temps rétabli la paix dans ce beau pays, notre allié naturel ? Puisqu'il fait sonner si haut les intérêts matériels et qu'il leur donne le pas sur les intérêts politiques, qu'a-t-il donc fait pour les premiers en reniant les seconds ? Rien. Il a regardé, laissé faire, sinon favorisé le prétendant qui ruine l'Espagne et appauvrit la France. Voilà la conséquence naturelle des principes bâtards d'un gouvernement de juste-milieu. Aujourd'hui que les événements le poussent et vont l'entraîner peut-être à une guerre conjurée à tout prix depuis sept ans, que va-t-il faire ? Tendre la main au prétendant, c'est ramener l'inquisition avec ses cachots et ses bûchers, l'aristocratie avec ses grandes propriétés ; c'est vouer le peuple à la misère. Soutenir Christine sur son trône ébranlé, c'est pour un moment arrêter les progrès du principe populaire qui ne peut plus être étouffé quand il est éclo ; ce n'est pas empêcher les insurrections partielles, ce n'est pas rendre aux provinces leurs franchises tant souhaitées pour lesquelles elles se battent encore : c'est prolonger la cause des malheurs publics, et, par conséquent, boucher les sources de toute prospérité, et frapper à la fois les deux pays.

Le triomphe de la démocratie peut seul rendre à l'Espagne son ancienne splendeur en la délivrant des sangsues

qui la dévorent, de toute cette lépre de favoris et de courtisans qui la rongent. La démocratie seule peut amener la division des propriétés sur le modèle français, elle seule peut, ensuite des idées nouvelles écloses dans tous les esprits, donner de la sécurité et ramener la prospérité commerciale. Mais le juste-milieu français ne la secondera pas ; il en a peur.

Hier, dans l'après-midi, deux des maçons occupés à la démolition des maisons du pont du Change sont tombés dans la Saône ; entraînés dans les tourbillons de la Mort-qui-trompe, ils n'ont pu être sauvés.

Le sieur Gilbert Dubost, ancien soldat à l'ex-18<sup>e</sup> de ligne, retiré à Lyon, est invité à passer au bureau de l'état-major-général, rue Sala, n° 17, pour affaire qui l'intéresse.

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

*Le préfet maritime au roi et à M. le ministre de la marine.*  
Toulon, 19 septembre 1837, à 11 heures.

S. A. R. Mgr le duc de Nemours est arrivé en bonne santé à Bone, dans la nuit du 13 au 14. La traversée a été favorisée par le plus beau temps. Le prince et les personnes de sa suite n'ont éprouvé aucune indisposition.

Le 15, S. A. R. a visité les camps, les forts et les hôpitaux. Son départ pour le camp de Majaz-Hamar n'était pas encore fixé.

M. le général Damrémont a fait une reconnaissance au-delà du col de Ray-il-Aba qui est à douze lieues de Constantine, avec 2,500 fantassins, de l'artillerie et de la cavalerie.

Après avoir débouché du col, il a rencontré la cavalerie du bey qui a été repoussée après avoir laissé 2 morts sur le champ de bataille. L'un d'eux avait de très-belles armes.

*Le général commandant la 20<sup>e</sup> division militaire à M. le ministre de la guerre.*  
Bayonne, 18 septembre, 9 h. 1/2 du matin.

Espartero, instruit le 9, à Cuenca, de la jonction de don Carlos avec les bandes de Valence à Tarancon, est parti pour Madrid, espérant y arriver avant l'ennemi, qui était attendu le 11 à Fuentiduena sur le Tage. Madrid a été mis en état de siège. La garnison et la milice étaient sous les armes le 13, et la ville était tranquille.

La Gazette officielle était sans nouvelles, ainsi que les journaux de Saragosse du 15. Le 16, il n'y avait rien de nouveau à Hernani et Saint-Sébastien depuis la malheureuse affaire du 13.

Bayonne, 19 septembre, 6 heures 1/2 du matin.

D'après les nouvelles de Madrid, du 14 au soir, don Carlos était à Fuentiduena le 13 ; il s'est dirigé sur Chinchon par la gauche ; on lui supposait l'intention de marcher sur l'Andalousie. Le même jour au soir, Espartero est entré à Madrid, et son armée à Alcalá.

La reine a été reçue avec le plus grand enthousiasme lorsqu'elle a passé en revue, le 12, les troupes et la milice.

#### NOUVELLES D'AFRIQUE.

(Correspondance particulière du TOULONNAIS.)

BONE, le 15 septembre. — Le duc de Nemours est arrivé cette nuit à Bone.

Le plus grand désappointement s'est fait remarquer aujourd'hui parmi les Arabes lorsqu'ils ont vu que Youssouf-Bey n'était pas avec le prince. Le marché a été bientôt désert, et le peu d'indigènes que l'on rencontre laissent voir sur leur visage les impressions pénibles qu'ils éprouvent. Douze spahis ont vendu leurs chevaux et se sont retirés dans leurs tribus.

Sans vouloir ouvrir de polémique pour discuter sur les motifs que le gouvernement a eus pour retenir à Paris le commandant Joseph, je dirai que s'il tient à la pacification de ces contrées, il a pris au moins un parti très-impolitique. Car Youssouf est l'homme des Arabes. Ils le réclament depuis son départ, et moi qui vous écris ces quelques lignes, moi qui bien souvent

#### LA CHASSE DU CORSAIRE.

Le capitaine Bazil Hall était à bord de la frégate anglaise l'Endymion, lorsqu'il eut lieu le fait dont nous empruntons le récit à ses Fragments (Londres.)

Un soir, par un calme plat, deux voiles étrangères pointées à l'horizon. A sa blancheur, l'une fut reconnue pour appartenir à l'autre avait tout l'air d'appartenir à un petit coquin de corsaire suspect ; mais ce n'était qu'affaire de conjecture, car les deux vaisseaux étaient à la cape.

Un vent venant, une légère brise s'éleva, et nous fîmes force dans la direction du brick, quoiqu'il cessât d'être visible. Vers la moitié du second quart, nous le retrouvâmes au bout de nos lunettes de nuit, et, à deux heures du matin, nous étions assez près pour lui détacher un boulet. Le navire semblait attendre la brise, tandis que nous nous avançions droit sur lui. La voix de notre canon, qui se faisait à peine parvenue à bord, que déjà le brick se précipitait sur son gouvernail. En un clin d'œil ses vergues se dressèrent, et le plus fin voilier de sa majesté britannique commença à filer plus gaillardement.

Sur le côté, nous avions mis toutes nos voiles dehors ; il nous restait pas un pouce de toile qui ne fut tendu. Les deux vaisseaux se rapprochèrent, et nous nous aperçûmes que le brick avait de neuf ou dix pièces de canon pointées sur nous. En dépit de tout ce que peuvent faire nos canons, le brick nous poursuivit la route. A quatre heures, nous fîmes un coup de canon qui le fit sauter en deux pièces de dix-huit. Il n'en alla que plus vite, et nous le vîmes briller alors en plein, et que nous eussions mis le feu à la poudre de cœur et toute crainte de blesser les canons, nous nous aperçûmes que le brick avait de six ou sept pièces de canon pointées sur nous. Les deux vaisseaux se rapprochèrent, et nous nous aperçûmes que le brick avait de six ou sept pièces de canon pointées sur nous.

peu d'eau que, vu de la poupe à la proue, il ne présentait presque pas de surface. Comment il arriva que pas une de ses vergues, pas un de ses mâts ne fut fracassé, que pas une de ses voiles ne fut enlevée, c'est ce qui me semble encore inexplicable.

Il s'en va sans dire qu'à ce moment tout le monde était sur le pont, officiers, matelots, aspirants, qu'ils fussent ou non de quart. Le commandant des soldats de marine, le munitionnaire, et jusqu'au docteur, quittèrent leurs lits, rare phénomène ! Chacun donnait son avis à son voisin : quelques-uns affirmaient que les boulets ne portaient pas, d'autres qu'ils passaient par-dessus ; et l'opinion que le léger esquif était sorcier, que c'était le *Hollandais volant*, ou quelque autre fantôme, commença à circuler parmi les matelots.

Comme les choses étaient dans cette douteuse situation, notre voile de misaine s'aplatit le long du mât, indice certain que la brise s'endormait. On entendit les quadruples rangs des garettes battre contre les huniers, sons bien connus à nos oreilles comme symptômes d'un calme prochain ; les bonnettes et voiles étaient encore gonflées, mais peu à peu leur léger canevas refusa de se tendre, tant l'air, qui nous poussait doucement, était faible, et sur la surface de l'eau à peine voyait-on une ride. Cependant, le vaisseau obéissant toujours au gouvernail, nous continuâmes à tirer sans relâche, et avec un tel succès cette fois, que toutes les voiles du brick, hautes et basses, furent bientôt complètement criblées ; nous pouvions en distinguer plusieurs pendantes en lambeaux, que le moindre souffle de vent aurait pu balayer comme autant de toiles d'araignées : vers les cinq heures le calme était complet. Tout-à-coup le frère esquif lança à la fois, des deux côtés, ses *halais*, comme les appellent les marins : ce sont de larges rames dont chacune demande cinq à six hommes pour être mise en

mouvement. Elles prêtent, en l'absence du vent, au petit brick le plus paresseux, les ailes d'un vaisseau de haut bord.

Le Français marchait à l'aide de quinze ou vingt de ces *halais*, si vigoureusement et si habilement maniés, qu'à la clarté de la lune, et encore plus distinctement à l'aube, nous pouvions voir les larges nappes d'écume que faisait jaillir chaque coup de ces gigantesques rames mues d'ensemble au moyen d'un câble qui les tenait réunies, et qui s'étendait de l'avant à l'arrière du navire. En moins d'une heure, le brick fut hors de portée, filant avec une vitesse et une grâce qu'il était impossible de ne pas admirer, bien que notre vexation et notre désappointement fussent extrêmes. A midi, il avait bien deux milles sur nous, et à deux heures à peine distinguions-nous la pointe de ses mâts au-dessus de l'horizon. Il garnissait ses mâts de nouvelles voiles, raccommodait ses vergues brisées, gréait ses ses bonnettes, toutes plus ou moins blessées par notre feu ; et, comme la rude manœuvre des *halais* ne se ralentissait pas pour cela, c'était à qui vociférerait et maudirait le petit sorcier.

Il semblait réellement qu'à bord tout le monde eût la fièvre et le délire. On ne pensait, on ne parlait que du Français. Chaque lunette petite ou grande était en réquisition, depuis la lunette de poche du plus jeune aspirant jusqu'aux verres éprouvés du capitaine. Chaque télescope à son tour fut hissé aux barres traversières des hunes, et pointé, avec une anxiété qui allait jusqu'à la souffrance, sur la faible tache qui s'effaçait à l'horizon. On aurait pu se croire dans un bois au printemps, alors que tous les oiseaux gazouillent à l'envi l'un de l'autre, tant était grand le nombre des siffleurs. Cette coutume de siffler pour appeler le vent est une de nos superstitions nautiques qui, malgré son absurdité, s'empare insensiblement, à de pareilles heures, des esprits les plus forts et les plus incrédules ; autant vaudrait raisonner avec la brise capricieuse elle-

ai été m'asseoir sur les nattes des différentes tribus, y manger le couscous, la galette d'orge, et y boire le lait aigre, y étudier les mœurs de cette espèce d'hommes si extraordinaires, si peu connus, j'ai été importuné par eux, je dirai même par leurs femmes, comme si je pouvais leur rendre leur chef, ce chef qui pour eux est un second Mahomet.

Combien de fois n'ai-je pas réuni dans mon humble baraque sept ou huit scheiks pour y prendre le café! combien de fois ne les ai-je pas entendus dans leur conversation s'entretenir du bey Youssouf, le réclamer, et leurs yeux s'animer, les traits de leur visage se contracter au mot de France.

Je crois, d'après mes observations, que si le gouvernement a calculé sur 3,000 indigènes pour faire la campagne, il pourra avoir mal calculé.

La désertion parmi les spahis serait disposée à commencer, mais un officier de cette arme, qui vient d'en prendre un sur le fait, lui a administré une volée de coups de bâton, ce qui ôtera sans doute aux autres l'envie de nouvelles tentatives.

Il n'y a pas eu encore d'engagements bien sérieux avec les Arabes; cependant l'armée d'Achmet-Bey s'est montrée, ces jours-ci, au haut du col et paraît vouloir nous en disputer le passage.

Quelques coups de fusils ont été échangés; la mitraille a éloigné entièrement les différents rassemblements.

On va établir un nouveau camp tout au haut de la montagne, et l'armée arrivée là n'a plus que des plaines à parcourir jusqu'à Constantine.

## Paris, 20 septembre 1837.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Une correspondance de Paris annonce au *Times* qu'il est question au château de marier la princesse Clémentine d'Orléans au prince héréditaire de Saxe-Cobourg.

Nous ne savons jusqu'à quel point le correspondant du *Times* peut se dire bien informé. Cependant ce mariage ne nous paraît pas invraisemblable. L'inexplicable engouement des princesses d'Europe pour les Cobourg est un fait que plusieurs alliances ont déjà constaté.

Ces princes, d'une nature prolifique, n'ont que cette qualité; ils n'ont qu'une fortune très-ordinaire, et leurs talents aussi bien que leur influence politique sont aussi bornés que leur fortune. Cet état de neutralité forcée, au milieu des graves intérêts qui se débattent en Europe, est peut-être, à la vérité, ce qui les rend plus propres à faire des fiancés; mais à part ce mérite incontestable, nous ne comprenons guère l'engouement des Tuileries pour cette race, pendant de la race d'Agamemnon. Le roi de Belgique était l'aide-de-camp de Wellington à la bataille de Waterloo; serait-ce là son titre à l'amitié paternelle de Louis-Philippe?

— On prévoyait depuis long-temps l'influence que prendrait l'Autriche sur la Grèce. Ces empiètements redoutés sont maintenant un fait accompli.

Le chevalier Rudhart, qui dirige à Athènes les affaires étrangères, est désigné à Vienne sous le titre de *conseiller et ministre d'état bavarois*. Cette dénomination est peu propre assurément à donner au ministre le caractère grec et indépendant qui conviendrait à la nation dont il est, après le roi, le premier fonctionnaire. Le réengagement des officiers bavarois et l'éducation publique placée sous la direction d'un professeur de la Bavière, M. Brandeis, sont autant de nouvelles raisons de mécontentement pour la Grèce, peuple fier et ombrageux. La solitude hostile de M. Rudhart, qui n'a pas même rendu une visite de politesse aux trois puissances alliées qui ont élevé la Grèce au rang de royaume et placé sur le trône le prince Othon; l'expulsion d'un réfugié italien (Usiglio), malgré la protection du ministre anglais qui lui avait donné un passeport visé par le consul grec; le dédain avec lequel sont accueillies les représentations de l'Angleterre et de la France; l'intervention de l'Autriche dans les plans qu'entend suivre M. Rudhart pour l'administration de la Grèce; l'adoption, sur l'avis du cabinet de Vienne, de mesures qui rendent impossible ou ajournent indéfiniment l'émancipation réelle de la Grèce: voilà autant de griefs dont l'Angleterre se plaint, dont la France devrait se plaindre, et qui jettent le découragement au cœur des Hellènes.

La correspondance qui s'est engagée, il y a quelque temps, entre le chevalier Rudhart et le ministre anglais, à Athènes (M. Edmond Lyons), a pris dernièrement un tel caractère de vivacité, qu'elle a causé à Munich une assez grande agitation. On s'occupe, dit-on, des moyens d'arrêter à leur commencement des hostilités dont les résultats pourraient être fort sérieux.

même que d'essayer de convaincre Jack que, le vent soufflant où il lui plaît et quand il lui plaît, il ne sert de rien de l'évoquer. En dépit de la marche des intelligences, lorsque l'air manque à la voile, toujours le marin sifflera.

Dans l'après-midi, on aperçut du haut du grand mâ, loin en arrière et bordant l'horizon, une ligne noire, que nos plus expérimentés matelots signalèrent comme la première annonce d'une brise qui s'élevait. Long-temps avant le coucher du soleil nos cœurs furent réjouis par l'apparition de ces traces fugitives que le vent sème sur la surface unie de la mer, et que les marins appellent *patte de chat*, sans doute à cause de la façon fugitive et délicate dont elles semblent se poser sur l'eau, se relever et disparaître. Bientôt le vent, qui avait rayé l'horizon derrière nous, et brisé par places la surface du miroir qui brillait partout à l'entour, indiqua tout de bon son approche, en élevant les voiles les plus près du ciel, les banderoles et autres cerfs-volants qui passent généralement pour superflus, mais en pareille occasion rendent un grand service en attrapant le premier souffle d'air qui flotte toujours au-dessus de l'eau.

Les voiles s'emplirent une à une; le vaisseau fit route, et l'œil du timonnier brilla quand il sentit de la résistance à mouvoir la barre du gouvernail, sur lequel les flots commençaient à agir. La pompe avait été portée dans les hunes, et partout où son long jet pouvait atteindre, des seaux d'eau étaient jetés dans les voiles, afin que chaque pore étant rempli, chaque fil tendu, le vent eût son plein effet sur la toile.

Comme nous avançons, nous jouissons du craquement des cordages et de la courbe des plus hautes et des plus légères esparres, attirail aérien qu'un faible vent peut balayer dans l'espace, nous eûmes la maligne satisfaction de voir que le pauvre

— On assure qu'il va se rouvrir à Londres des conférences auxquelles assisteront les ambassadeurs des grandes puissances d'Europe. Il y sera beaucoup discuté, dit-on, et sur l'Espagne et sur le Portugal. Dans la certitude que ces conférences seront complètement stériles, les diplomates chargés de s'y rendre n'obéissent qu'avec une répugnance très-marquée. M. Sébastiani, particulièrement, n'entrevoit qu'avec peine la nécessité d'un rapprochement avec le chargé d'affaires de Russie, M. Matuschewitz. Il serait aussi demeuré volontiers à Paris jusqu'à la célébration des futures noces princières, mais une haute volonté s'est fait entendre; il faut partir. On a d'ailleurs promis au vieil et ridé *Cupidon de l'Empire* qu'on lui ferait les honneurs du boudoir, à Trianon, dès que les affaires permettraient de lui donner un congé de trois jours.

— On nous assure que l'empereur Nicolas a accredité, en qualité de chargé d'affaires auprès de don Carlos, M. de Pogyenpohl, qui a été attaché aux missions russes à Vienne et en Italie. Depuis quatre mois, ce diplomate est, dit-on, à Paris, où il attend un moment favorable pour se rendre à sa destination.

Quoique l'on ait dit que la Prusse et l'Autriche avaient aussi des représentants en titre auprès de don Carlos, il est permis de penser, sur la certitude qu'on a des bonnes relations de Louis-Philippe avec la cour de Berlin, que celle-ci n'a pas d'ambassadeur officieux ou officiel auprès du prétendant.

Quant à don Carlos, nos informations donnent lieu de croire qu'il s'est borné jusqu'ici à avoir auprès de don Carlos des agents secrets et sans caractère avoué.

— M. Gudin, notre célèbre peintre de marines, a été nommé membre étranger de l'Académie royale de Berlin.

— *Le Temps*, qui a la prétention d'être le plus littéraire des journaux politiques, commet aujourd'hui une singulière bévue; il annonce l'arrivée en France du célèbre Lakanal, que les réactions de 1815 avaient fait passer aux États-Unis, et qui vient reprendre à l'Académie des Sciences morales la place dont il avait été dépourvu par l'ordonnance-Vaublanc en 1816. Cette nouvelle n'a pas d'autre inconvénient que celui d'être donnée trois ans trop tard, car l'ancien membre de la Convention nationale est de retour à Paris depuis 1834, et l'Académie des Sciences morales, dans la réorganisation de laquelle il n'avait pas été compris par M. Guizot, parce qu'on le croyait mort depuis long-temps, lui rouvrit ses portes en lui rendant sans élection un siège dont on n'avait pu l'exclure par une omission.

— On nous mande de Brest que M. Nompour de Camper, nouveau gouverneur de la Guyane française, s'est embarqué lundi dernier sur le brick *l'Adonis*, qui doit le transporter dans son gouvernement.

Le réfugié Ferrand, qui a été l'objet d'une instruction criminelle, comme ayant voulu attenter à la vie du roi, a été embarqué sur ce navire comme passager prisonnier.

— Tandis que la saison est si froide en France, une lettre de Christiana (Norwège) nous apprend que le thermomètre a atteint le degré de température des tropiques.

— Plusieurs journaux avaient annoncé le prochain retour en France du directeur actuel de notre école de peinture à Rome; M. Ingres dément cette nouvelle dans une lettre datée du 5 septembre, et qu'on nous communique: « Je n'ai jamais, dit-il, demandé mon retour; bien au contraire, et malgré tout, je reste et désire faire mes six années de directorat. »

## Faits Divers.

Un feuilletoniste, qui passait autrefois pour avoir quelque talent, part demain pour le Havre, où, malgré de certains souvenirs qu'il y a laissés naguère et qu'il pourrait réveiller, il doit demeurer quelque temps. Il a mission, la jetée, le tumulte des débarquements, les adieux du départ, puis le retour par la Seine en bateau à vapeur, toutes choses neuves, utiles à connaître, que le lecteur ne lira pas, et qu'un journal paiera chèrement. Le journal retrouve autre part ses faux frais.

— Le colonel Wise a terminé aux Pyramides d'Egypte les opérations dont le gouvernement anglais l'avait chargé.

petit corsaire n'avait pu encore attraper une bouffée de cette délicieuse brise qui, comme un verre de vin de Champagne, nous faisait bondir de joie sur les ponts. Cependant au moment où le soleil descendait, le brick, comme un pauvre lièvre relancé de son gîte, prit un nouvel élan. Nous fûmes bientôt assez près pour lui voir rentrer ses rames, au grand contentement, je pense, de son équipage harassé.

Le court crépuscule d'hiver fuyait au galop: une centaine d'yeux sortaient presque de leurs orbites dans leurs efforts pour percer l'obscurité, tandis que ceux d'entre nous qui avaient des lunettes les frottaient sans miséricorde, comme s'ils croyaient, en abimant les verres, retenir la clarté dans le tube. Une personne, une seule, continuait à voir le navire, enfilé comme une perle à la ligne de l'horizon.

Avant minuit, la brise ayant beaucoup fraîchi, nous trouvâmes assez près du corsaire pour le distinguer parfaitement à l'œil nu. Nos artilleurs, qui avaient perdu leur réputation la nuit d'avant, ne tenaient pas en place, s'affairant autour de leurs canons, voulant à toute force envoyer quelques-uns des bruyants messages à la *prise*, comme ils l'appelaient; mais ils ne savaient pas encore à qui nous avions affaire.

Ce ne fut que vers les deux heures que nous fûmes enfin à bonne portée de canon du brick, et, comme on alléguait que la nuit dernière nous avions fait feu trop à l'étourdie, on pointa avec le plus grand soin; le petit sorcier semblait aussi invulnérable que la veille: nous ne pûmes ni frapper sa carcasse de façon à lui faire crier merci, ni abattre une vergue, ni émonder un de ses mâts. C'était réellement un curieux spectacle de voir cette petite chose de rien raser l'eau devant la brise, ayant à sa piste un énorme monstre comme *l'Endymion*, fendant les flots, faisant rage et plongeant à sa suite, pareil à un vorace

Le résultat de ses explorations savantes sera, dit-on, publié sous les auspices de M. Hamilton.

— Le tribunal de Nîmes vient de condamner le directeur tiers réclamant des inscriptions électorales tous les extraits et certificats nécessaires. Ce fonctionnaire, qui avait refusé de délivrer ces pièces, a été en outre condamné aux dépens.

— Vendredi dernier, une dame est accouchée d'une fille dans un des wagons du chemin de fer de Liverpool à Stevoiture avec l'accouchée. La mère et l'enfant sont arrivés en parfaite santé à leur destination.

— Le 10 de ce mois, un soldat du 49<sup>e</sup> de ligne sort d'un hôpital voisin de Paris pour rejoindre sa garnison. Il passe à Joigny. Là, il est pris d'une dysenterie violente. Obligé de s'arrêter, il s'adresse au sous-préfet, faisant alors les fonctions de sous-intendant militaire. Le sous-préfet l'envoie au médecin; le médecin lui donne un billet d'admission à l'hôpital. Le malheureux retourne chez le sous-préfet pour faire viser ce billet; le sous-préfet le déchire: « D'après mes personnelles connaissances, dit-il, vous n'êtes pas si malade que vous ne puissiez continuer votre chemin. » Le soldat revient près du médecin et s'évanouit au seuil de sa porte. Plus humain que l'homme de l'administration, l'homme de la science prend sur lui de faire entrer le malade à l'hôpital.

Peut-être destituera-t-on de son emploi dans un établissement public le médecin qui s'est ainsi permis de sauver un homme contre le consentement de M. le sous-préfet. Qu'eût-on fait cependant pour le magistrat bourguignon, si le malade fût mort en route? Rien, jusqu'à ce qu'il eût saisi l'occasion d'une harangue à un petit prince: alors on l'eût nommé préfet.

— Hier matin, vers environ six heures et demie, le feu s'est déclaré, à Moulins, dans un local situé vers la partie inférieure des Jardins-Bas, appartenant à M. Tallard. Ce lieu était destiné à la filature de la soie. Le poêle, allumé avec trop d'énergie, a échauffé le tuyau de manière à communiquer le feu à de la paille contiguë au tube. Le grenier du hangar est devenu la proie des flammes; le local, complètement isolé, ne leur a pas permis de se propager, et de prompts secours ont sauvé les ustensiles. La perte ne peut guère être évaluée qu'à un maximum de 250 à 300 fr.

— Courtenay, ce fou qui est dernièrement descendu à l'aide d'une corde des hauteurs de Douvres au péril de sa vie, vient de renouveler son effrayante expérience près de Ramsgatt, à Pegwell. Une ancre avait été profondément enfoncée dans la terre; dans cette ancre avait été passée une corde de trois quarts de pouce d'épaisseur qui était retenue à l'extrémité du rocher. La distance à parcourir était celle du rivage au rocher.

Courtenay, s'étant attaché aux poulies mobiles qui devaient le faire glisser, prit deux drapeaux dans ses mains. Le signal fut donné, et l'intrépide voyageur suivit la pente de la corde, plongeant avec impétuosité dans l'abîme de la corde seule le séparait. En trois ou quatre secondes, avait atteint l'extrémité de la corde. Plusieurs meules de foin avaient été déposées sur ce point pour prévenir une secousse trop violente; le malheureux sans cette précaution eût été mis en pièces. Plusieurs hommes avaient été placés par M. Cramp de la taverne de Bellevue au point où s'arrêtait la corde. Ils relevèrent ce malheureux demi-mort. Cependant le sang ne lui sortait pas par la bouche et par le nez, comme lors de sa précédente descente. Une souscription fut ouverte, mais on ne recueillit que quelques sous. Un des curieux indiqua un moyen très-simple pour prévenir un brusque arrêt sur la corde; mais Courtenay trouva que la dépense de cet instrument, pouvant s'élever à une demi-couronne, était trop forte. (Kent Herald.)

## Extérieur.

### NOUVELLES D'ESPAGNE.

DES FRONTIÈRES, 15 septembre. — Narvaez est attendu à Pampelune; il doit, dit-on, remplacer le général Cabrera.

Les troupes christines se sont divisées en deux colonnes, la première sous les ordres de Léon Iriarte, et la seconde sous les ordres d'Ulibarri; Léon Iriarte s'est dirigé sur Estella que les habitants évacuent ainsi que Tolosa.

dauphin qui saute de vague en vague à la poursuite d'un poisson volant.

Avec le temps, il fallait bien que cela finit par la destruction du brick, car nous gagnions rapidement sur lui. D'un instant à l'autre, quelques-uns de nos boulets pouvaient porter et le couler à fond. Le capitaine s'impatientait, et, à tout événement, donna ordre de tenir prête toute la bordée de tribord; alors le vaisseau vira rapidement de côté et foudroya le chef esquif de sa décharge entière.

Pas une ame sur notre bord ne s'attendait à revoir jamais le pauvre brick, lorsqu'à notre grande surprise, derrière le nuage de fumée balayé par le vent, apparut l'intrépide petit coq glissant sur la crête des vagues, encore plus alerte et plus agile qu'avant. En dépit de la discipline, il s'éleva un murmure général d'applaudissement de la bravoure du Français. Bientôt d'un éclat de rire universel, lorsqu'en réponse à notre tonnerre de tribord, une seule petite pièce de six fit feu de la poupe du brick, comme en mépris de la bruyante promesse de son formidable antagoniste.

Son petit coup de canon, qui avait si fort excité notre curiosité, avait envoyé un boulet à travers la vergue du petit humier sur le vent, à environ six pieds du cercle de boute-hors. Un après, un second boulet traversa la voile du grand perroquet, et le brick continua à tirer jusqu'à ce que les voiles les plus hautes fussent toutes trouées et n'opposassent plus qu'une résistance partielle au vent.

De son côté, il n'était pas mieux traité par nous; nous pouvions distinguer le ciel à travers les larges déchirures de ses voiles. Cependant rien n'annonçait qu'il songeât à se rendre, et, d'après le feu soutenu de son unique pièce, il semblait déterminé à ne perdre aucune chance de salut. Si un de ses bou-

... 17 septembre. — On assure que le vice-roi Iriarte a commandé qu'il avait cédé au général Cabrera, par les révoltés de Pampelune.

**PORTUGAL.** — LISBONNE, 9 septembre. — Les chartistes ont plus l'intention d'attaquer notre capitale; ils veulent d'abord s'assurer, disent-ils, les sympathies du reste du Portugal. Sabonha va faire sa jonction avec le baron de Leiria qui commande 1,500 hommes près de Coimbra.

Le comte Sa da Bandeira est rentré à Lisbonne, et il va pour Oporto où sa présence est nécessaire. Une partie du bataillon de l'arsenal est envoyée aussi à cette destination. La reine a refusé de consentir à la radiation des deux maréchaux chartistes et d'autres généraux, malgré les vives instances des ministres. Ce refus a causé beaucoup de mécontentement. Plusieurs promotions ont été faites dans l'armée. Le comte de Bomfin et huit autres officiers supérieurs ont été nommés majors-généraux; Sa da Bandeira, le comte St-Léger et douze autres colonels sont élevés au rang de brigadiers. Le prince Ferdinand est, dit-on, très-mécontent que le comte de St-Léger, son aide-de-camp, ait accepté le grade de brigadier sans lui en avoir demandé l'autorisation. L'ordre du ministre de la guerre rappelle sous les drapeaux tous les soldats de don Pedro qui étaient renvoyés dans leurs foyers. S'ils ne répondent pas à cet appel, ils perdront tout droit à leur pension.

Plusieurs émigrés notables sont arrivés ici de Madrid.

**ALLEMAGNE.** — BERLIN, 13 septembre. — Depuis hier, 74 personnes ont été atteintes par le choléra; 44 en sont mortes.

Le roi vient d'autoriser Meyerbeer à porter la croix d'honneur; lui a été décernée par Louis-Philippe.

On écrit de cette ville que le prince Auguste, voyageant en Asie, a trouvé plongées dans le deuil plusieurs des familles de Russie qui ont perdu plusieurs parents dans les combats meurtriers récemment livrés en Circassie. Les Russes perdent toujours beaucoup de monde dans ce pays.

**GENÈVE.** 11 septembre. — On annonce depuis quelques jours que les troupes autrichiennes, cantonnées en Italie, feront incontinent un mouvement vers le sud. Ce mouvement se rattacherait-il à une demande d'intervention adressée par le gouvernement napolitain au cabinet autrichien? On parle aussi d'un congrès de ministres qui aurait lieu dans le courant du mois prochain.

Depuis quelque temps, on signale au gouvernement français l'impopularité de l'Autriche. Est-il permis d'espérer que les occupations électorales lui laisseront le loisir de songer à ces questions secrètes d'envahissement?

**ESPAGNE.** — On écrit de Constantinople que le grand-seigneur s'occupe activement de rétablir sa marine, ruinée à Napoléon. La Porte fait dans ce but des dépenses considérables pour recourir à de nouveaux impôts ni à des emprunts. La Porte ne veut bien nous apprendre son secret.

**ANGLETERRE.** — Les détails qui parviennent sur l'ouragan de Bombay sont effrayants. Dix vaisseaux anglais ont été abîmés, les cargaisons de ces navires marchands avariées ou même perdues en totalité. C'est la marine marchande qui a le plus souffert; sa perte a été de 70 à 75 p. 0/0.

**AMÉRIQUE.** — Le résultat officiel des élections des Etats-Unis, dans Rhode, Island et le Michigan, donne jusqu'ici 120 membres whigs contre 120 partisans de Van-Buren.

Les derniers journaux de la Jamaïque annoncent que le roi a nommé un évêque de la Jamaïque et un évêque des îles du vent. « Il faut espérer, dit le Standard, que lord Glenelg voudra bien informer le public de ce fait, et dire si c'est son assentiment que le pape Grégoire XVI s'arroge des droits spirituels sur nos colonies. »

**ITALIE.** — Nous avons reçu des nouvelles de Rome jusqu'au 7 septembre. Voici les derniers bulletins sanitaires; ils présentent une diminution soutenue :

Le 7 septembre,	186 nouveaux cas,	110 décès.
Le 8	159	92
Le 9	132	69
Le 10	128	66
Le 11	113	62

Parmi les victimes les plus notables du fléau, on compte un mathématicien, M. Cardinali. Chacun sait, dit le *Diario*, que ce professeur s'était acquis de droits à la reconnaissance nationale, soit par le grand dictionnaire italien qu'il composa avec l'érudit Costa, soit par le fameux recueil en seize volumes de ceux de nos auteurs qui traitent du mouvement des idées, recueil qu'il dédia à l'empereur Alexandre. On peut lire dans le grand nombre de ses mémoires, justement renommés, de géométrie et de physique dans les registres de l'académie italienne et de l'athénée de Trévise, dans les opuscules mathématiques de Bologne et dans les annales de mathématiques de Gênes.

La *Gazette d'Augsbourg*, qui, depuis quelque temps, montre les gouvernements de Rome et de Naples une sorte d'hostilité, a contribué à répandre sur l'état de Rome, pendant le mois de septembre, les idées les plus fausses. Elle a parlé de troubles qui n'ont jamais eu lieu et de scènes de désespoir qui ne sont pas

atteint nos huniers, je crois réellement qu'il eût pu échapper. Il n'y avait plus de temps à perdre, il fallait le fonder ou le prendre. Ce n'était pas un ennemi à dédaigner, et il était impossible de calculer le mal qu'un corsaire admirablement commandé pouvait faire à un convoi, si on ne le reconstruisait.

Le vent s'élevait de plus en plus, la distance entre le brick et nous décroissait rapidement; car la plupart de ses mâts pendaient en lanières, et nous étions résolus à le ramener à nous. Les canons furent rechargés et l'ordre donné de tirer le plus bas possible, et de ne pas tirer un seul coup de feu si le brick ne fut à côté du brick. Telle était la sentence de la cour martiale.

Le brick nous élançait donc droit sur notre proie, comme le roc des *Mille et une Nuits*. Nous avions cessé de tirer nos canons de proue, afin que leur fumée ne nous cachât pas le brick, lequel nous voulions donner une leçon. Un coup de mort régnait sur notre pont, et sans doute sur le brick, car il avait aussi interrompu son feu, et semblait préparé à se rendre à nous et à couler à fond en héros. Notre pavillon de commandement se couronnait; alors, et seulement alors, le brick se voyait dans nos sabords et le long des ponts éclairés par l'avant, il donna le premier signal d'amener.

Le brick dont le capitaine s'y prit fut aussi caractéristique et aussi vaillant que toute sa précédente conduite. La nuit était noire, mais les vaisseaux étaient si près l'un de l'autre, qu'il était facile de distinguer la haute taille d'un homme monté sur les cordages du brick, du côté du vent; il était descendu à la main une lanterne allumée qu'il avançait à son corps. Si nous n'avions pas vu cette lumière, nous n'aurions pas compris son dessein, s'il eût tardé seulement de vingt se-

plus vraies; car la population a montré constamment une résignation toute chrétienne.

Le 8, est mort à Rome le professeur Andrea Pozzi, directeur de l'académie portugaise et premier professeur de peinture de l'académie de St-Luc, qu'il avait même présidée en 1830 et 1831. Il était âgé de 60 ans, et a succombé, après de longues souffrances, aux suites d'une apoplexie. Les œuvres de son pinceau, justement célèbres en Italie, sont également connues des amateurs étrangers. Andrea Pozzi laisse après lui de nombreux et habiles élèves. (*Gazette du Midi.*)

## Bulletin Judiciaire.

### JURIDICTION MILITAIRE.

PREMIER CONSEIL DE GUERRE. (Lyon).

Audience du 15 septembre.

#### VOL AU PRÉJUDICE D'UN PRÊTRE, AU PROFIT D'UNE FEMME.

L'amour est un : ses copies sont innombrables.

Sous la cuirasse de fer peut battre un cœur sensible et tendre; le soldat au front sévère, qui veille sous les armes, enfermé dans sa capote grise, peut promener avec lui, devant sa guérite, quelque image chérie, quelque souvenir de bonheur, qui l'amène, sans qu'il maudisse la lenteur du temps, à la fin désirée de ses deux heures de faction. — Pauvre soldat! si du moins il pensait à la grosse et fraîche villageoise qu'il recontrait toujours au sortir de l'église et quelquefois aux champs, celle qu'il faisait danser à la fête du hameau, et qui pleurait quand il partit pour défendre la patrie, oh! alors il ne se préparerait pas de cruels désappointements, des jours de remords, et peut-être les honneurs d'un conseil de guerre. — Mais, hélas! jeune conscrit, jeté dans une grande ville, au milieu de vieilles moustaches aguerries, qui se riaient de ses gaucheries et de sa simplicité, il a voulu faire comme les autres, et il a devancé ses maîtres; autour de la caserne, il ne voyait que minois agaçants, que jeunes femmes qui lui ouvraient les bras, et enivrés de séductions jusqu'alors inconnues, il s'est trouvé heureux au sein de la grande ville, et a fini par oublier son village: — jusqu'au jour où, la tête inclinée sur la poitrine, pâle et repentant, il vient expier sur la sellette des accusés un malencontreux amour.

Guyon (Ferdinand), voltigeur au 22<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, épris des grâces semillantes de Jeanne Savy, dont le nom de guerre, par un heureux échange, est Marceline, s'était voué à elle corps et âme.

Marceline n'est plus une jeune fille naïve et candide, tout fraîchement échappée à la tutelle de sa mère: elle vient d'entrer dans son sixième lustre. Nombre de maréchaux-des-logis ont subi sa loi, et même un tambour-major, dit-on, a senti s'abaisser devant elle son cœur haut placé; et chez elle un empire absolu ne déplaît point même aux champions de la monarchie constitutionnelle, car elle sait l'imposer par son œil qui est une habile mélange de douceur et de fierté.

Heureux Guyon! il la possédait ou croyait la posséder sans partage; pendant quinze jours, sur les économies de son tabac, il avait pu lui louer une chambre garnie. Fatalité! un ministre, qui ne s'inquiète guère des ennuis que va causer à un soldat un changement de garnison, envoie à son régiment l'ordre de partir pour Grenoble: ce changement en présage d'autres plus cruels.

Marceline, soit amour, soit désir de courir le monde, soit pressentiment secret d'une grandeur future, Marceline consent à suivre, dans la belle vallée du Graisivaudan, l'amoureux voltigeur. Mais, sur ce nouveau théâtre, la petite fille de la rue du Petit-Soulier, à Lyon, par une transformation inespérée, devient la grande dame du n° 40 de la rue Neuve, à Grenoble, la maîtresse de l'établissement. Arrière les simples voltigeurs! le peuple tout entier des dandys, cette jeunesse que vous voyez sur les places publiques le lorgnon d'or à la main, dans les cafés le cigare à la bouche et le punch dans les verres, avide de plaisirs, prodigue de son temps, de sa santé, de son argent, va venir à l'envi déposer aux pieds de Marceline son or et ses hommages.

Car il faut de l'or à Marceline: l'amour, ce qu'il y a sur la terre de plus pur et de moins vénal, se déguise quelquefois en une vile marchandise qu'on cède au plus offrant et dernier enchérisseur. Guyon fut dédaigné. Il paraît que le rival heureux était un jeune vétérinaire qui comparaisait au conseil en brillant uniforme d'artilleur, avec toute la bonne grâce possible, maudissant tout bas, sans doute, l'honneur de rendre témoignage devant la justice.

Pour aller à Marceline, Guyon n'avait pas assez de son amour, il lui fallait de l'or et des vêtements bourgeois; car Marceline voulait de l'or, et le n° 40 de la rue Neuve était interdit à l'uniforme militaire. Eh bien! Guyon, à tout prix, aura de l'or et des vêtements bourgeois.

Guyon, par un bizarre amalgame, unissait à des passions désordonnées des sentiments religieux: il rendait de temps à autre des visites à un vieil ecclésiastique, professeur au Grand-Séminaire. Un jour, ce prêtre trop confiant avait laissé des pièces d'or et d'argent sur sa cheminée; Guyon était entré dans sa chambre, et l'or et l'argent avaient disparu.

condes, la frégate, presque en dépit d'elle, courait sur le navire, et la salve d'une bordée de tribord eût rendu les derniers honneurs au Français.

Il semblait que tout devait se terminer là, et qu'il n'y eût plus rien à faire qu'à prendre possession de notre capture. Mais point! Il était impossible d'aborder le brick, ou du moins la tentative était trop dangereuse pour que notre capitaine voulût hasarder un bateau et des gens de l'équipage avant qu'il fit jour.

La force du vent augmenta vers le matin, il nous fallut différer encore l'abordage de notre prise; mais nous eûmes soin de la serrer de près. Il ne nous échappa pas que notre ami continuait tranquillement, même au plus fort de la tempête, à réparer ses avaries, raccommodant ses vergues brisées, changeant ses cordages, et se créant des voiles neuves. Le brick était tombé sous le vent, et un furieux grain mêlé de pluie venant de s'élever, tout-à-coup il fila vent arrière, reprit sa course en ligne droite, poussé par l'ouragan. Au plus fort de la raffale, nous le perdîmes totalement de vue, et je ne me rappelle pas avoir entendu de ma vie plus de clameurs et de vociférations.

Les voiles, jusqu'à celles de perroquet, furent de nouveau déployées, et nous nous lançâmes, au travers de la raffale, à la recherche de notre trésor perdu. A chaque bout de mâ, à chaque vergue était plantée une sentinelle, tandis que les cordages du gaillard d'avant étaient garnis de volontaires la lunette en main. Pendant un quart d'heure, il y eut à bord un silence solennel; chaque œil était tendu, sans que pas un de nous sût de quel côté regarder, lorsque notre capitaine, à l'œil d'aigle, cria, du bâton de foc sur lequel il était perché: « Le voilà! droit à l'avant! filant sous ses voiles de perroquet et de misaine! »

Bientôt Guyon se présente en costume bourgeois à la belle Marceline et fait briller à ses yeux de l'or qu'il lui donne. L'ivresse du vol passé et fait place au repentir; il écrit une lettre suppliante au prêtre volé, avoue sa faute et implore son pardon. Le pardon est généreusement accordé, et même, obéissant à l'impulsion d'une morale sublime qui conseille de rendre le bien pour le mal, ce respectable prêtre court chez les chefs de Guyon, les suppliant de ne pas le traduire devant les tribunaux, et il lui offre encore les secours de sa bourse. Ce prêtre doit être nommé, c'est M. Albertin.

Les barreaux de la prison ne purent retenir l'amour de Guyon: il écrivit plusieurs lettres à Marceline, sans être jamais refroidi par son indifférence; dans l'une il lui disait:

Marceline, je t'écris pour la dernière fois à Grenoble, voyant que je pars pour Lyon, pour subir mon jugement.

Chère amie, faut-il que j'eusse eue tant d'amitié pour toi que j'aurais versé la dernière goutte de mon sang pour toi! même il me serait possible de te faire du bien je serais encore prêt à te le faire... Tu a vu que je me suis rendu voleur pour toi; ces biens ce qui ma plongé ou je suis aujourd'hui; j'ai fait pour toi ce que je n'aurais point fait pour mon frère: c'est bien l'amitié que j'ai pour toi qui me fait tant verser de larmes; aujourd'hui je souffre certainement d'être dans la position que je me trouve, mais encore plus d'être privé de ta personne peut-être pour la vie; mais au moins si j'aurais l'espérance de te revoir j'aurais encore un peu de consolation dans mes peines mais en te voyant me vouloir autant de mal comme tu m'en veut, ces choses que je crois que tu ne voudras jamais entendre parler de moi, jusqu'à même avoir dit que si tu serais juge que tu m'envierais à Toulon faut-il avoir l'âme aussi noir! etc...

Dans une autre il lui disait:

J'ai chez moi 4 mille francs; je vais faire faire ma procuration pour te donner ce que j'ai, vue que mes parents n'ont pas voulu m'envoyer de l'argent quand je leur en ai demandé; ces toi qui seras le dépositaire de ce que j'ai, je te le donne d'un bon cœur il n'y a que toi et Dieu que j'ai de plus chère au monde comme cela tu te souviendra de moi...

En post-scriptum il ajoutait:

Mamie ne fait plus d'amant, tu connais le résultat de tous les amant que tu as eu.

Devant ses juges, Guyon a fait avec larmes l'aveu de sa faute: ses yeux ne se relevaient de temps à autre que pour chercher furtivement Marceline.

Marceline a fait sa déposition avec une volubilité rare: elle a commencé à déclarer que chez Guyon elle n'aimait que son argent; mais elle soutient qu'elle ne lui en demandait pas, et pour preuve elle dit qu'elle n'a pas voulu recevoir le matin les deux pièces de quarante francs qui lui étaient offertes, qu'elle ne les a acceptées que le soir, et qu'en les recevant elle avait rendu à Guyon une pièce de vingt sous.

Après toutes les dépositions des témoins, qui ont détaillé les faits que nous venons de narrer, M. Sénig, capitaine-rapporteur, a fait un rapide et lumineux résumé des débats, et conclu à la culpabilité de l'accusé. C'est avec regret que nous avons entendu, dans le courant de son réquisitoire, les adieux qu'il a faits au conseil et au barreau de Lyon: il est appelé dans un autre département.

Le défenseur, M<sup>e</sup> Jules Côte, a demandé l'application de l'art. 463, et conformément à ses conclusions, Guyon a été condamné à 6 mois d'emprisonnement.

### JURIDICTION SPÉCIALE.

#### CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Audience du 24 août.

PRÉSIDENCE DE M. RIBOUD.

Le rôle de cette audience était tellement chargé de causes que la séance n'a été levée qu'à 9 heures 3/4.

Un maître veloutier soutient que son élève s'est constamment endetté depuis deux ans, et réclame un arriéré de tâches considérable.

La caution de l'apprenti affirme qu'il n'y a qu'un mois qu'on lui a parlé de cet arriéré.

Le conseil renvoie devant arbitres.

**OBSERVATION.** — Les maîtres d'apprentissage doivent prévenir la caution d'un apprenti quand il arrive à ce dernier de s'endetter; ils s'exposent, en agissant autrement, à perdre une partie de leur recours, en vertu de la prescription acquise, après une année, en faveur de sa caution, et peuvent même être considérés comme ayant, par leur silence, consenti tacitement à la lenteur du travail de leur élève.

— Un maître tisseur réclame le bénéfice de la contravention contre un de ses confrères, pour avoir occupé sans livret une ouvrière à qui il avait été fait des avances.

Le conseil condamne le délinquant à payer le montant de la dette.

**OBSERVATION.** — Nous voyons avec peine un grand nombre de chefs d'atelier montrer une blâmable négligence à se conformer à la loi sur les livrets qui les intéresse sous tous les rapports. Nous savons que la plupart agissent sans comprendre le tort qu'ils se font, lors même qu'ils ne seraient pas exposés aux conséquences de la contravention. D'abord ils prêtent assistance aux apprentis de mauvaise foi qui, s'ils ne trouvaient pas un asile complaisant, ne sauraient où se réfugier lorsqu'ils désertent.

Oui vraiment, c'était bien lui, bondissant de vague en vague, avec ses mâts qui pliaient comme des roseaux sous la pression des voiles qui l'eussent couché sur le flanc, s'il n'avait eu vent arrière.

En peu de minutes, nous fûmes de nouveau côte à côte, et le Français pensa sans doute que nous allions exercer sur lui une vengeance signalée de ce qu'il nous plaisait appeler sa trahison. Ne se laissant cependant point intimider par la façon furieuse dont nous portions droit sur lui, le brave commandant de cette jolie petite coquille de noix se plaça du côté d'où venait le vent, et, le porte-voix en main, fit signe qu'il voulait parler.

Quoique nous n'eussions pas grande raison de nous fier à notre camarade, nous l'écoutâmes et fîmes voile côte à côte, comme les meilleurs amis du monde, pendant 60 à 70 milles. La plus grande partie de ce temps, la frégate avait à peine une voile dehors, et nous attendions parfois à voir notre petit compagnon faire le plongeon sous l'eau et nous échapper en sombrant, ou par quelque autre sorcellerie, ses intelligences avec le diable ayant pu seules le défendre si long-temps de nos attaques, au dire des habiles.

Enfin le vent tomba, et à minuit nous pûmes envoyer un bateau à bord de la prise, après une chasse de 3 à 400 milles.

Le brick était le corsaire *le Milan*, de St-Malo, de quatorze canons et quatre-vingts hommes d'équipage, la plupart dangereusement blessés et quelques-uns tués. Le capitaine était Pierre Lepelletier, et, quelque part qu'il aille, j'ose dire qu'il ne rencontrera jamais d'homme plus brave et plus résolu que lui-même.

Le capitaine BAZIL HALL.

tent l'atelier de leur maître d'apprentissage. C'est autoriser l'ingratitude des ouvriers à qui l'on a fait des avances; c'est se placer bien au-dessous de sa position que de ne pas oser exiger d'un compagnon ce que veut la loi. Les premiers mutuellistes s'engageaient entr'eux à ne recevoir aucun ouvrier sans livret; les ferrandiers n'admettaient point parmi eux un compagnon qui ne fut porteur de ce titre sans lequel il n'y a pas de compagnon.

Nous ne voulons point, à propos d'un compte-rendu d'audience, faire ici l'apologie des associations; mais nos lecteurs pourront juger de leur moralité par leur soumission aux lois d'ordre public.

— Un cylindreur, après avoir déposé au secrétariat du conseil un échantillon d'étoffe simulant l'armure sergé-Virginie à l'aide du gaufrage, fait appeler un de ses concurrents pour s'être rendu coupable de contrefaçon.

Le conseil a reconnu qu'il y avait contrefaçon directe, et a renvoyé les parties pardevant qui de droit.

— Un marchand réclame le droit de ne payer qu'à raison de 3 francs par jour le tisseur d'une pièce de velours frisé bleu-de-ciel, attendu, dit-il, que le rabais de moitié façon qui a été fixé par les arbitres, pour cause de malpropreté, n'est pas suffisant. Il objecte qu'un bon ouvrier de gros-de-Naples ne peut pas, avec un travail assidu, gagner plus de 3 francs par jour en bien confectionnant son ouvrage, et par conséquent il ne se croit pas obligé de payer plus généreusement le veloutier dont la main-d'œuvre lui a occasionné une avarie de 8 francs par aune sur la vente.

Le conseil, considérant que le marchand aurait dû visiter la pièce pendant la durée de la confection, déboute ce dernier de sa demande.

— Un maître tisseur réclame à son confrère le paiement de la dette d'un ouvrier, parce que le défendeur a remis le livret entre les mains de l'ouvrier endetté, au lieu de le rendre au maître créancier de l'ouvrier en vertu d'un visa en règle.

Renvoyé devant arbitres.

OBSERVATION. — Quand un maître occupe un ouvrier en solde, il doit remettre le livret, non à l'ouvrier, mais au maître qui s'est inscrit créancier, et cela jusqu'à entière libération.

— Un maître réclame une indemnité à la caution de son élève. La caution répond que le maître a renvoyé l'apprenti pour cause de mauvaise fabrication, il est vrai, mais que la caution n'en est pas moins libérée. Comme l'atelier avait été placé sous la surveillance du conseil à la suite des plaintes portées par le maître, le conseil a débouté celui-ci de sa demande et condamné l'apprenti à finir son temps ailleurs, mais il a réservé néanmoins au maître le droit de se faire payer l'indemnité stipulée dans l'acte d'apprentissage dans le cas où l'apprenti ne se conformerait pas au jugement concernant les trois années que le conseil lui impose.

— Deux marchands comparaissent pour contrefaçon de dessin. Le conseil reconnaît qu'il y a contrefaçon indirecte, et renvoie les parties devant le tribunal du commerce.

— Un contre-maître réclame l'exécution d'un contrat verbal consenti avec un mécanicien qui lui avait promis un appointement annuel. Le conseil se déclare incompétent.

OBSERVATION. — Il nous semble que ce dernier genre de contestation rentre pourtant dans la compétence du conseil des prud'hommes toutes les fois que le salaire se paie par année. Le conseil statue d'ailleurs tous les jours, sans réclamation, sur les gages des dévideuses, ourdisseuses, etc., et les contre-maîtres peuvent d'autant moins être placés hors de la catégorie des justiciables du conseil, que la loi les admet à en faire partie.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS.

Le plaignant : La bête se promenait innocemment devant ma

porte : dire qu'elle n'avait pas appuyé un peu sur la droite, je mentirais, mais c'était pas une raison pour me la filouter.

M. le président : C'est un dindon qu'on vous a pris ?

Le plaignant : L'animal, je ne peux pas dire que c'était une dinde; mais c'était un dindonneau, un fort dindonneau en chair et en plumes.

M. le président : Fille Lefebvre, reconnaissez-vous avoir volé ce dindonneau ?

La fille Lefebvre : Je vas vous dire ce que je reconnais. Je reconnais que je me promenais dans les champs à la Glacière : je vois l'oiseau qui becquait au pied d'un arbre, je m'approche pour le caresser, je le caresse, il me le rend, et quand je m'en revas, voilà l'oiseau qui me suit comme un petit chien jusqu'à la Maison-Rouge; moi, le croyant sans père ni mère, je le prends, je l'étrangle, et comme j'avais pas d'appétit pour le quart-d'heure, je l'ai vendu 50 sous à un marchand de vin.

M. le président, à un vieillard en blouse assis à côté de la fille Lefebvre : Vous êtes prévenu de vous être rendu complice du vol commis par la fille Lefebvre.

Fraire : Je ne la connais seulement pas.

M. le président : Vous ne dites pas vrai, car il est établi par l'instruction que depuis long-temps vous vivez avec elle.

Fraire : Ah ! ils vous l'ont donc dit ? c'est différent.

M. le président : Il paraît que vous vous promeniez avec cette fille le jour du vol.

Fraire : Oui, oui, je me promenais, mais pas avec elle : nous étions fâchés, j'étais au devant; c'est elle qui m'a appelé pour voir la bête qui la suivait. Moi je lui ai dit : Y touche pas, c'est un dindonneau sauvage. Elle n'a pas voulu m'écouter, elle l'a pris et lui a fait son affaire; moi j'ai seulement aidé à le plumer.

M. le président : Et à profiter des cinquante sous, prix de la vente.

Fraire : Un petit profit, mon président : trois ou quatre litres et un plat de gibelotte; rien en poche, parole; le soir, en nous en allant, pas un sou : un peu de gaité, voilà tout.

Les deux associés sont condamnés à trois mois de prison.

Fraire, qui n'a pas entendu, se penchant vers la fille Lefebvre : — Ont-ils pas dit trois mois ? — Oui. — Bon, disons rien; pleure pas, et faut pas en appeler.

UNE AUDIENCE EN PLEIN AIR.

VOUZIERS, 17 septembre.

C'était, je crois, le 30 août dernier; le cas était simple, et la cause s'instruisit sans procédure écrite. En deux mots voici le fait : Un chien, anglais de naissance, suivait, dans la grande rue de Vouziers, le cabriolet de son maître qui allait à la noce dans un village voisin. Cet honnête quadrupède trottait paisiblement, comme le doit tout chien de bonne maison, quand tout-à-coup une poule se trouve sur son passage :

... Une poule survint, Et voilà la guerre allumée.

On sait que, de temps immémorial, la noble race canine se crut en droit de donner la chasse aux manants du poulailleur; mais, de mémoire de chien, jamais poursuite de ce genre n'attira sur son auteur une plus chère responsabilité. A peine le doguin breton est-il aux trousses du volatile, que celui-ci, prenant son vol bruyant, va se jeter tête baissée, dans la boutique d'un épicier. Tout autre serait entré par la porte qui était entr'ouverte; la poule pénètre au contraire par le travers d'une vitre qu'elle fait voler en éclats, ainsi que maints bocaux placés là pour affriander la pratique.

Le marchand, qui éprouve un notable dommage, particulièrement dans la partie des sucres d'orge, crie pour plus de huit francs, somme à laquelle il arbitre lui-même modérément son préjudice.

A ces cris, la foule de s'assembler aussitôt, le cabriolet de s'arrêter, et l'affaire de se débattre avec ardeur au milieu de la rue.

Du temps que les bêtes avaient le droit d'ester en justice, comme des personnes naturelles, et où un tribunal, composé de vrais juges, condamnait les rats d'un pays, représentés et

défendus par un véritable procureur en bonnet carré, à déguerpissement, cette cause eût occupé plusieurs audiences du jugement, mais ici point de rhétorique à propos de botes, pas loi *Si quis canis, verbo caponibus*, prêté au digeste romain avec tant d'à-propos par *L'Intime*, et qui rencontrait dans l'espèce actuelle une application si naturelle.

A la place de savants robins qui auraient compendieusement discuté la matière, le pour et le contre trouvent dans la foule à la tête des fragments de plaidoirie.

— *Qui casse les verres les paie*, disent les uns avec l'épicier, poule qui doit payer, puisque c'est elle qui a cassé.

Si le chien ne s'était pas jeté sur la poule, réplique le maître de celle-ci intervenant dans le débat, le malheur ne serait pas arrivé par son fait; car, depuis plus de vingtans que mes volailles jouissent du droit de se promener sur la voie publique, aucune plainte ne s'est élevée sur leur moralité.

— Les poules n'ont pas le droit de divaguer dans les rues, répond-on pour le chien.

Le maître de la poule : La poule est l'épouse légitime du coq, et tout un chacun sait que, depuis notre glorieuse révolution de juillet, le coq a conquis le droit de cité.

Une voix dans la foule : Il est plus que citoyen, il est fonctionnaire public.

Le propriétaire du chien : C'est au règlement de police que je m'en rapporte; sous la rubrique *des embarras à la circulation*, il doit interdire aux volailles la fréquentation des rues. Si donc la poule était en contravention à la police municipale, le chien n'est pas reprochable de l'avoir poursuivie.

Après avoir lancé cet argument sur ses adversaires consternés, le principal acteur de cette scène, moitié sérieuse, moitié fofonne, fouette son cheval et disparaît comme l'éclair.

La cause venait d'être plaidée contradictoirement; il n'y avait plus rien, si ce n'est un juge pour la décider. Or, en ce moment, passait par cet endroit un honorable citoyen dont la curiosité arrêta les pas. Sans doute la justice respire dans ses traits respectables; car, sur sa bonne mine, il est constitué juge du différend, et intronisé, en cette qualité, sur une ballade café-Martinière. Devant ce chancelier de rencontre, les deux recommencent avec calme, cette fois, et les faits sont clairement expliqués. Puis, après mûre délibération et sans désespoir, le juge rend sa sentence qui condamne le chien et son propriétaire, comme civilement responsables, à payer les verres cassés, sans dépens.

Cette sentence prononcée, le magistrat lève l'audience et se dérobe aux applaudissements du public, pour aller travailler dans son cabinet, à la plus grande gloire du canal des Ardennes.

Tel est le récit véridique de cette cause mémorable.

Faut-il ajouter que le jugement porta la consolation dans l'âme de l'épicier demandeur? Toutefois on assure que, suivant l'usage, il fit grogner le défendeur condamné; car il est écrit :

« Advenu n'était depuis les grandes pluies, et n'adviendra de treize jubilés, que deux parties contentandes en jugement » contradictoire soient également contentes d'un arrêt définitif.

Le chien condamné n'a donc fait qu'user du droit qu'a tout plaideur, au Palais, de maudire son juge pendant vingt-quatre heures après le jugement. Quoi qu'il en soit, on pense que l'arrêt en plein vent sera sans appel et que le défendeur paiera; car le secrétaire de la mairie, dépositaire des décrets de la police municipale, consulté sur le cas, a répondu, en style sibyllin :

« Défense est faite aux propriétaires de chevaux et autres animaux, y compris les oies, canards, dindons, de les laisser divaguer dans les rues. »

Or, qui dicte de uno, de altero negat.

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DIVERSES.

(3246) A VENDRE. — Un fonds de commerce de quincaillerie, agencements et marchandises, dans un des plus beaux quartiers de la ville. S'adresser à F.-J. Chevillard, teneur de livres, rue Lafont, n° 2.

(3245) A VENDRE. — Un atelier de teinturier avec tous ses accessoires en très-bon état, et bateau à laver sur la Saône. S'adresser à F.-J. Chevillard, teneur de livres, rue Lafont, n° 2.

Une Récompense de 500 francs

Est promise à celui qui rapportera chez M. Guinamard, rue des Flesselles, n° 5, ou au bureau du *Censeur*, un portefeuille en maroquin vert, contenant cinq billets de la banque de Paris, dont trois de mille francs et deux de cinq cents francs, en tout quatre mille francs; plus, deux billets à ordre sur Lyon, de deux cent dix francs chacun, et une lettre datée de Baune, signée Fleury, à l'adresse de M. Guinamard.

Ce portefeuille a été perdu sur la place des Terreaux ou dans les rues voisines, telles que la rue de la Cage, la rue Lanterne, la rue St-Côme, etc., de deux heures trois-quarts à quatre heures et demie du soir. (3242)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A compter du 1er octobre 1837, l'étude de M. Casati, notaire, sera rue Lafont, n° 2. (2983)

MALADIES SECRÈTES,

Récemment, anciennes et réputées incurables,

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, de Montpellier. Prix : 10 fr. le flacon avec l'instruction. Un flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1667)

Administration des Tabacs

AVIS AU PUBLIC.

La manufacture des tabacs aurait à échanger des cendres de côtes pour du sel, et de vieilles cordes et vieilles toiles d'emballage contre du papier à son usage. S'adresser pour les conditions à l'établissement. On recevra les soumissions jusqu'au 21 octobre, à midi. (3250)

(3251) Un jeune homme de la classe de 1836, ayant un des plus forts numéros, et d'ailleurs exempt de droit, désire échanger son numéro ou remplacer. Il a toutes les qualités requises pour le service. S'adresser, pour traiter de gré à gré, tous les jours, depuis une heure jusqu'à deux, rue du Bœuf, n° 10, au 1er.

Seul dépôt à Lyon

ARTICLES DE LA MAISON MA DE PARIS.

Ce dépôt, si avantageusement connu depuis plusieurs années et établi place Bellecour, vient d'être transféré chez Mme Veuve Ravy, rue Puits-Gaillot, n° 7, au 1er, sur le derrière, du côté de la rue Désirée.

La maison ROUSSEAU-MA profite de cette occasion d'informer le public qu'en raison d'une amélioration importante obtenue dans la fabrication de l'Eau anglaise, le flacon, vendu jusqu'ici au prix de 8 fr., est maintenant réduit au prix de 6 fr. Ce précieux cosmétique, seul véritablement avoué par la chimie pour teindre de suite, d'une manière indélébile et pour toujours, les cheveux, moustaches et favoris en toutes nuances, les rend doux, brillants, flexibles, ne salit point et ne déteint jamais; son emploi, très-facile, n'exige aucune préparation.

On trouve également au dépôt les articles suivants : la *Pommade grecque*, qui arrête la chute des cheveux, les empêche de blanchir et les fait pousser en très-peu de temps; l'*Epilatoire du Serail*, qui fait tomber les poils follets du visage ou des bras en cinq minutes, sans laisser de traces ni altérer aucunement la peau; la *Crème de Turquie*, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune; l'*Eau de Turquie*, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage; la *Pâte circassienne*, qui blanchit et adoucit les mains à la minute; l'*Eau rose de la Cour*, qui donne au teint un coloris vif et naturel; on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse; l'*Eau des Chevaliers*, qui détruit la mauvaise haleine, lui donne le parfum le plus suave, et blanchit parfaitement les dents sans en offenser l'émail. — Prix : 6 fr. chaque article. (Remise quand on en prend plusieurs à la fois.) — On fait des envois dans les départements. (Affranchir.) S'adresser au dépôt, maison Rousseau-Ma, de Paris, rue Puits-Gaillot, n° 7, au premier, sur le derrière, chez Mme veuve Ravy. (2763)

AVIS.

A dater du 16 septembre courant, M. GEORGES MONDANGE, commissionnaire à St-Etienne, fera partir tous les jours

Une Diligence faisant le trajet en 6 heures, Un Fourgon accéléré faisant le trajet en 10 heures.

Les Bureaux sont :

A Lyon, chez MM. GASTINE et GILLET, port du Temple, n° 45; A St-Etienne, chez M. Georges MONDANGE, rue des Jardins, n° 15. (3106)

TOPIQUE COPORISTIQUE. — Il attaque la racine des cors aux pieds, et la fait tomber en quelques jours sans nulle douleur. — Dépôt chez M. Boreilly, pharmacien, place de la Préfecture, 13, à Lyon. (3202)

CIMENT ROMAIN DE POUILLY.

Dépôt général à Lyon, chez MM. PLATTARD et PERRET, quai St-Antoine, 31.

Ce ciment est exactement le même que le ciment Laurdaire, découvert en 1825, et dont on fait un grand usage depuis cette époque. La pierre provient du même banc de calcaire, et les mêmes galeries qui servent à son extraction sont placées dans la même localité. Il est exploité par MM. DROUHIN et Ce, à Pouilly en Auxois (Côte-d'Or), qui en ont établi un dépôt principal quai St-Antoine, 31, chez MM. Plattard et Perret, négociants, qui le vendent aux prix les plus modérés, et qui remettent aux consommateurs qui le désirent des instructions imprimées sur l'emploi du ciment.

Nota. — Le dépôt de Lyon sert à l'approvisionnement des départements du Rhône, de l'Ain, de l'Isère et de la Loire. Pour les autres départements du Midi, on doit s'adresser à MM. Drouhin et Ce, à Pouilly. (3058)